

bureaucratiques et centralisatrices excessives. Mais cette autonomie ne doit pas se traduire, comme le prévoit la LRU, par une simple concentration des pouvoirs entre les mains des présidents d'université que nous jugeons dangereuse. Surtout, l'autonomie ne doit en aucun cas se transformer en simple concurrence entre universités. Contrairement aux universités anglo-saxonnes, l'Université française s'est construite sur le principe de l'unité, avec équivalence des diplômes sur l'ensemble du territoire, évaluation nationale, et recrutements par concours. Une autonomie qui impliquerait que chaque établissement ait la maîtrise du choix des étudiants, des enseignants, de leurs salaires et des droits d'inscription n'est pas acceptable car cela renforcerait les inégalités sociales et territoriales et cela est exactement le contraire du modèle français.

De façon similaire, nous ne pouvons laisser les principaux organismes de recherche français, et en premier lieu le CNRS, se laisser dépouiller de leur autonomie en matière de stratégie de recherche par un basculement toujours plus accentué vers un financement sur projet, qui privilégie le court-terme et dégrade le potentiel, l'indépendance et la réputation de notre recherche dans un environnement globalisé. Une réforme de l'Agence nationale de la recherche s'impose, pour qu'elle soit un outil de dynamisation de la recherche et non de gestion rentabiliste à court terme.

Nous devons maintenant restaurer l'Université française dans ses fondements et dans son image auprès de la société française, répondre au sentiment d'abandon dans lequel le monde universitaire et la recherche français ont le sentiment d'avoir été délaissés et trouver, en concertation avec les partenaires concernés, des solutions au désespoir partagé par de nombreux étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs. Le défi à relever est double : celui de la reconnaissance et celui de la réorganisation.

Nous voulons porter des ambitions scientifiques et technologiques de très haut niveau. La recherche et l'innovation française et européenne doivent être portées par des programmes phares, transversaux, qui permettent de repousser les frontières de nos connaissances et compétences et avoir une portée symbolique.

4-3 Recherche et Innovation

En lien direct avec l'enseignement supérieur et la recherche, l'innovation constitue le vecteur primordial de la croissance et des emplois de demain. Le soutien à la créativité scientifique et économique doit faire l'objet d'une mobilisation nationale et européenne. Une des leçons des réussites américaine et japonaise en ce domaine est l'importance des synergies entre efforts publics de recherche et investissements privés dans l'innovation. Un effort majeur doit donc être conduit pour valoriser les connaissances.

La relance de l'innovation passe tout particulièrement par les TPE et PME-PMI innovantes trop largement oubliées. Les financements et soutiens directs (par exemple le crédit impôt-recherche) doivent être concentrés sur ces entreprises, tandis que le soutien aux grandes entreprises doit être contextuel (qualité des formations, facilités d'implantation, simplicité des mécanismes de coopération avec la recherche publique...). Un effort spécifique doit être mené en faveur de la prise de risque et de l'entrepreneuriat innovant, en facilitant les financements, les transferts de connaissances, l'accès au marché. Il faut

revaloriser financièrement les métiers qui mènent à de vraies créations de valeurs. Le rôle des régions dans ce domaine est capital, tant au niveau de « guichets » d'aide aux entreprises et organismes de recherche pour la valorisation que pour le transfert de technologies et l'aide aux PME innovantes dans des bassins économiques spécifiques.

La recherche publique doit pouvoir, dans certains domaines fondamentaux, s'appuyer sur des plateformes européennes. Les brevets déposés par des chercheurs résidant en France devraient être exemptés d'impôts sur le revenu jusqu'à un certain seuil. Le handicap de l'Europe par rapport aux autres grandes puissances en matière d'innovation (Etats-Unis, Japon, Chine) doit être comblé en apportant une aide communautaire aux dépôts de brevets européens compensant les frais d'enregistrement et de traduction, ainsi qu'à leur défense en cas de copie illégale. Les pôles de compétitivité doivent être repensés en y associant davantage les PME.

La croissance verte doit évidemment devenir un domaine privilégié de recherche et d'innovation. Si de premiers résultats encourageants apparaissent, ceux-ci ne permettent pas encore de dessiner précisément le paradigme de la croissance durable future. A cette fin, il est urgent de renverser l'ordre de priorité entre les efforts de recherche consacrés aux énergies conventionnelles et aux énergies renouvelables. (Voir également 2-3 Industrie).

4-4 Formation

La concrétisation effective du droit à la formation tout au long de la vie est une exigence d'efficacité économique aussi bien que de justice sociale.

La formation professionnelle initiale et continue doit permettre à tous de se réaliser dans le concret afin de préparer les étapes successives d'une vie professionnelle qui ne saurait plus se dérouler au sein d'une seule entreprise, d'un seul métier, voire d'un seul secteur d'activité dans une économie où l'innovation impose un renouvellement constant des typologies d'emplois. Il s'agit d'une condition de la justice sociale tant vis à vis du nombre important de jeunes français quittant le système scolaire sans diplôme que pour permettre l'égalité des chances et la mobilité sociale en cours de carrière.

C'est également une exigence d'efficacité économique à une époque où les entreprises doivent pouvoir s'adapter constamment au renouvellement des conditions technologiques de l'offre et au changement de la demande en provenance de consommateurs de plus en plus exigeants et avisés. L'absence de formations de nombreux jeunes et l'absence de perspective de mobilité sociale de nombreux salariés est en outre un immense gâchis de ressources humaines qui pourraient être mobilisées pour dynamiser l'économie française.

Les partenaires sociaux doivent prendre les mesures propres à concilier l'exigence de la souplesse et celle de la sécurisation des parcours professionnels.

4-5 Culture et nouvelles formes de communication

La culture est au cœur de notre projet humaniste. Il ne peut y avoir de société ouverte au monde et confiante dans sa capacité à relever les défis de l'avenir sans culture et sans créativité. La transmission de la culture, la découverte de l'art, du musée, du théâtre, de la musique, du cinéma sont indispensables au développement de l'être humain. La diffusion et la vitalité de la création artistique ne sont possibles qu'en tirant toutes les conséquences du fait que la culture ne saurait être une marchandise comme une autre.

L'exception culturelle doit être sanctuarisée aux niveaux européen et international, notamment en insérant dans les accords de l'OMC une référence à la charte de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Le développement de la Communauté francophone doit être une priorité de notre politique étrangère. Un cadre protecteur de la production française et européenne doit être mis en place, et l'Etat doit se donner les moyens de la plus grande diffusion des œuvres en particulier auprès des jeunes et par le biais de nouvelles technologies accessibles à tous.

Les classes d'école doivent être ouvertes à l'intervention des artistes. Les artistes doivent être soutenus en incitant les institutions culturelles à s'ouvrir plus largement à des talents nouveaux et en rendant au statut d'intermittent sa vocation solidaire, notamment en traquant les abus et en prenant en compte les heures d'enseignement artistique. La loi relative à la diffusion d'œuvres sur internet doit être revue en concertation avec l'ensemble des acteurs (créateurs, internautes, fournisseurs d'accès...) pour garantir les droits et la rémunération des auteurs et l'accès aux œuvres.

Internet constitue non seulement un des derniers lieux de résistance et de contre-pouvoir à la pensée installée et aux organes officiels, c'est également un nouveau lieu d'épanouissement de la démocratie. Un lieu exigeant qui nécessite non pas de recevoir, mais de rechercher l'information, de la comparer, de l'analyser avant de la transmettre à son tour. Internet est un pouvoir qui constitue une révolution du même ordre que l'invention de l'imprimerie il y a cinq siècles. Avec le partage des sources et l'échange des connaissances, il permet de renouer avec une conception non-marchande de la société ce qui, en pleine crise du capitalisme et de l'argent-roi, doit interpeller tous les démocrates et les humanistes.

Comme tout marché émergent, après le temps un peu anarchique du développement est venu inévitablement se poser celui des règles d'encadrement et de l'égal accès à ces nouvelles technologies.

Le premier sujet concerne les droits d'auteur et la loi HADOPI. En l'état, la réglementation Hadopi (haute administration qui contrôlerait tout sur Internet) est une usine à gaz absolument ingérable, qui va coûter des millions d'euros et qui organise un contrôle abusif du droit d'accessibilité à Internet.

Pour autant, les droits des créateurs doivent être respectés et protégés. Il y a un équilibre à trouver, qui passera probablement par l'émergence de deux types d'offres sur Internet : un marché régulé qui, moyennant un paiement plus modeste qu'aujourd'hui, proposera au téléchargement une multitude d'œuvres et de services et, à côté, un marché libre

Pour réaliser ces objectifs, nous formulons les propositions suivantes :

- concevoir un premier cycle par domaine qui ne soit pas spécialisé avant la troisième année de licence organisé en six domaines : les sciences exactes et les sciences de l'ingénieur ; les sciences de la vie (ouvrant entre autres aux carrières médicales), les sciences économiques et de gestion ; les sciences sociales et juridiques ; les sciences humaines ; les lettres, les langues et les arts. Cela déboucherait ensuite vers diverses orientations, précisées en 3^e année : les concours de grandes écoles, les masters, des licences professionnelles.
- augmenter les moyens de l'Université pour atteindre, par étudiant, le niveau des grands pays développés ;
- augmenter le système des bourses en contrepartie de temps accordé à l'encadrement ou à toute autre activité au sein des universités pour les étudiants qui en bénéficient en premier cycle. Envisager une allocation d'études pour toutes les poursuites d'étude au-delà de la licence.
- offrir aux universités plus de liberté dans la gestion des moyens qui leur sont alloués sans remise en cause du caractère national des diplômes universitaires et du caractère public de la mission de l'université ;
- faire de l'orientation, de l'insertion et de la formation professionnelles une seconde mission pour l'Université française, en soutenant le plan licence qui intègre des unités de professionnalisation par les moyens adéquats en personnel (postes d'associés professionnels à service temporaire et partiel), en favorisant la fusion des masters professionnels et recherche, en introduisant dans toutes les années du cursus des éléments de professionnalisation ;

Ne nous voilons pas la face, la situation actuelle est dramatique :

- Les bonnes volontés initiales en matière de réforme de l'université ont été gâchées par des mesures idéologiques ou maladroites et un manque chronique de moyens
- la recherche souffre d'un manque d'ambition et d'une transition vers un système anglo-saxon inadapté
- le soutien à l'innovation est actuellement inefficace en raison de la prééminence donnée aux grandes entreprises, de l'absence de soutien à la prise de risque et de la rigidité des structures de valorisation des connaissances et technologies
- les métiers liés à la recherche, à l'innovation, à la technologie sont déconsidérés

Au moment de la grève prolongée des enseignants-chercheurs qui a paralysé un grand nombre d'universités françaises entre février et juin 2009, nous avons condamné avec force les deux principaux projets du gouvernement qui provoquaient la colère presque unanime du monde universitaire français, la « mastérisation », telle qu'elle était imposée sans concertation et la réforme du statut des enseignants-chercheurs.

Contrairement aux déclarations de Nicolas Sarkozy, il n'y a pas en France de profession qui soit plus évaluée que celle-ci. Le Mouvement Démocrate n'est pas opposé à l'octroi de plus d'autonomie aux universités. Elles ont besoin d'être débarrassées de contraintes

dichotomie profonde complique encore davantage le travail de l'École auprès des jeunes d'aujourd'hui. C'est pourquoi nous voulons refaire de l'école un espace d'épanouissement culturel et éducatif de référence au cœur des quartiers. Cela passe par le développement d'activités extrascolaires au sein des écoles de 17h à 23h : théâtre, animations artistiques, littéraires, cours du soir...

L'initiative prise, dans l'académie de Créteil, de payer des classes d'élèves pour les inciter à venir en cours est inacceptable. Elle constitue un renversement profond du sens et des valeurs que l'École est supposée transmettre qui a été opéré au travers de cette initiative.

Assurément l'École du XXI^e siècle reste à inventer, parce que la société a changé et les technologies aussi. Une des clés réside dans l'innovation, l'organisation innovante des études. Mais cela ne saurait se faire au détriment de principes fondateurs de nos sociétés humanistes.

Après la formation initiale vient la formation continue tout au long de la vie. A une culture bien trop centrée sur le diplôme initial, devrait succéder celle des compétences acquises. Un rapprochement entre l'Éducation nationale et le milieu professionnel (et donc l'entreprise) devrait être envisagé afin d'harmoniser et d'élaborer des stratégies de formation et des référentiels communs. De même, une réflexion sur les questions d'éducation au niveau européen devrait s'affirmer plus nettement car, si chaque système éducatif européen possède sa spécificité, tous ont connu ou connaissent finalement des évolutions convergentes.

4-2 Enseignement Supérieur

L'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont les domaines clés de l'avenir de notre pays. De même que la III^e République installa l'École comme un lieu d'émancipation au cœur de la société, nous devons faire jouer à l'enseignement supérieur une mission identique pour le XXI^e siècle. L'enjeu est de permettre au maximum de jeunes d'acquérir un très haut niveau de formation destinée à leur donner pour leur vie la capacité d'être autonome et de disposer des bases les rendant capables de continuer à apprendre. Si la finalisation professionnelle de l'enseignement supérieure est essentielle, elle ne doit pas en être la principale caractéristique.

L'investissement dans la recherche et dans l'Université doit être une priorité nationale. Dès 2007, nous avons proposé d'augmenter de 5% par an pendant 10 ans le budget de la recherche, de rapprocher les grandes écoles et les universités, de donner à l'enseignement supérieur les moyens de former aussi les étudiants à la vie active et de faire de la recherche une formation qui conduit à des postes à responsabilités dans l'entreprise comme dans la fonction publique.

Nous soutenons la constitution des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur, à la condition qu'ils constituent des fédérations intégrant l'ensemble des universités d'une même région, permettant une intégration réelle et non hiérarchisée des universités des grandes écoles et des organismes de recherche.

non-marchand, davantage destiné aux jeunes artistes qui cherchent à se faire connaître ou aux œuvres libres de droits.

Le deuxième enjeu est celui de l'égal accès à l'Internet, partout sur le territoire. Il est sur ce point indispensable de disposer d'accès au haut et très haut débit, sur tout le territoire afin de participer à leur attractivité des territoires voire, dans certains cas, à leur survie. Cette exigence, pour de nombreuses collectivités, va de pair avec les efforts fournis pour équiper les écoles, les services publics et permettre à tous ceux qui n'en disposent pas encore d'accéder à Internet, dans des conditions optimales.

Dans de nombreux domaines enfin, les nouvelles technologies peuvent améliorer la vie des Français ainsi que leur santé. Elles peuvent contribuer au maintien à domicile des personnes âgées et à la vie quotidienne des personnes handicapées. Elles sont aussi un espace de créativité dans la liberté. Nous soutenons les logiciels libres.

4-6 Jeunesse et sport

Jeunesse

Un plan ambitieux doit être mis en place pour accompagner la jeunesse depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion stable dans la vie active et non se limiter aux seuls 16-25 ans comme les plans mis en œuvre jusqu'à présent. Les premières années de la vie sont déterminantes dans la préparation à l'autonomie, dans l'éveil à la créativité, tout comme dans l'acquisition du goût d'apprendre et d'entreprendre.

Il convient de mobiliser les jeunes, garçons et filles, sur des actions civiles ou humanitaires, en France, en Europe ou dans les pays en voie de développement pour aider les personnes âgées ou handicapées, assurer une présence dans les transports en commun, développer le tutorat et la surveillance dans les écoles... Un soutien particulier doit être apporté aux jeunes en situation de grande précarité qui ne pourront pas bénéficier de l'extension du RSA aux 16-25 ans qui ont travaillé deux ans à temps plein sur les trois dernières années.

Nous voulons enfin renforcer les liens entre les générations en développant l'activité universelle et un nouvel urbanisme mêlant les générations et les situations sociales. Des milliers d'emploi pourraient être créés dans les services à la personne.

Sport

Au même titre que la culture, la découverte et la pratique sportives, au stade, au gymnase, à la piscine ou au manège, sont essentiels pour l'épanouissement de l'individu et la réalisation d'une société humaniste.

Face à la marchandisation à l'outrance du sport et des dérives associées (tricherie, dopage), c'est le rôle de l'Etat et des collectivités locales de replacer le fait associatif au cœur de l'identité sportive. L'idéal de Pierre de Coubertin doit pouvoir redevenir une

expérience personnelle vécue au quotidien et non plus seulement vécu collectivement et par procuration lors des médailles françaises dans les grandes rencontres internationales.

Il conviendrait donc d'instaurer pour les associations sportives une « reconnaissance d'utilité sociale » pour confirmer le rôle social du sport et d'institutionnaliser le partenariat entre le mouvement sportif et l'Etat. La pratique sportive doit être développée dans les établissements scolaires et l'université avec les enseignants sportifs et l'aide des associations sportives et des jeunes du service civique.

La priorité des priorités doit être l'école primaire. Si l'école primaire ne remplit pas ses fonctions de base, ce sera au niveau secondaire d'y remédier alors qu'il est moins bien armé pour le faire. De même, on demande souvent à l'université de pallier les carences du secondaire. Cette situation provoque des phénomènes massifs de désorganisation. Un retard est un handicap souvent définitif, faute d'une prise en charge adaptée. Les débats sont faussés, pris en tenaille entre l'impératif d'excellence d'un côté, l'impératif de promouvoir les plus défavorisés de l'autre. Or, l'un n'exclut pas l'autre ! On doit s'occuper des deux ! Et tout l'enjeu de l'éducation est bien celui-là : renforcer l'excellence à tous les niveaux ; faire que les très bons deviennent excellents - c'est une nécessité humaine et un impératif dans la compétition internationale des savoirs. En même temps, personne ne peut, ni humainement, ni socialement, ni économiquement, accepter que des jeunes soient laissés sur le carreau.

Pourquoi le métier et le statut social des professeurs est-il à ce point déconsidéré ? Pourquoi demande-t-on à l'École de remplir des missions qu'elle ne peut pas ou mal remplir seule ? Pourquoi la surcharge-t-on de tâches qui ne lui appartiennent pas en propre et qui nuisent à ses fonctions essentielles ? Il faut créer les conditions sociales et économiques pour que les élèves à l'école ne pâtissent pas d'inégalités d'apprentissage liées à leur milieu (habitat, santé, conditions socio-économiques en général). Pour ce faire il faudra dégager des heures et du temps d'enseignants et d'éducateurs à leur intention (Présence en alternance des enseignants stagiaires, directeurs d'école, relance des RASED,...).

Il faudra également transformer le collège pour le faire passer du « collège unique » au « collège pour chacun ». L'objectif est d'accompagner chaque élève dans la construction de son projet, de mettre en place une *éducation à l'orientation* pour tous les élèves et d'introduire dans le tronc commun du secondaire un module sur la découverte des métiers ; d'amener chaque élève à un diplôme ou une formation qualifiante.

Ajoutons que le métier d'enseignant, régi encore par des statuts datant des années 1950, a profondément changé : certaines tâches se sont alourdies, d'autres sont apparues. Le métier et la responsabilité d'enseignant devront donc être redéfinis. Qu'attend-on des enseignants aujourd'hui ? Comment les recruter ? Quelle formation initiale et continue ? Quelle politique de gestion des ressources humaines ? Ces questions font un tout ! Le gouvernement a abordé le métier d'enseignant sous le seul angle du recrutement et de la formation initiale. C'est la question de l'ensemble de la ressource éducative et de son utilisation qui doit être posée.

École et société

L'École et la société sont en interaction. Mais, il existe aujourd'hui une fracture entre la société et son École. Cette fracture n'apparaît pas de la même façon et avec la même force partout : l'inégalité des territoires existe. De plus en plus, la culture scolaire rencontre de plein fouet la « culture » du paraître et de la communication qui charrie des flots d'informations sans cohérence. Pourquoi une telle contradiction entre les principes et les valeurs de l'École, et ceux de la société ? D'un côté, la communication effrénée, le règne de l'immédiateté, l'inattention ; de l'autre, l'effort, la durée, la concentration, etc. Cette

fut guère le cas ! La principale difficulté à laquelle les professeurs se trouvent confrontés demeure la gestion de l'hétérogénéité des élèves mis dans des filières supposées indifférenciées mais qui ne le sont qu'en apparence.

Aptitudes physiques et intellectuelles, rapidité d'acquisition et de compréhension, sens de l'effort représentent autant de différences entre des enfants au sein d'une course que l'on voudrait à armes égales. Nier les différences d'aptitudes, c'est nier les potentialités ! Dans une société où l'égalité des chances s'interprète aujourd'hui comme l'égalité de possibilité de réussite sociale et professionnelle par l'École, les déceptions et les frustrations sont d'autant plus grandes. Nous continuons à laisser passer en classe supérieure des enfants que l'on sait incapables de suivre ou d'autres que cela n'intéresse pas, les condamnant à l'échec.

L'égalité des chances doit être considérée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un droit et non une idéologie qui prônerait une égalité aveugle et une uniformité déviant vers un culte de l'égalitarisme forcé. Essayer d'atteindre l'égalité des chances, c'est d'abord se doter d'une École exigeante envers tous. À l'heure de la compétition mondiale, il importe de garantir des formations de qualité (générales comme professionnelles). Sans perdre de vue l'objectif de promouvoir chaque personne au plus haut niveau de son potentiel – ce qui suppose d'avoir fourni à chacun les conditions nécessaires à son expression – il serait criminel de laisser s'engager quelqu'un sur une voie glorieuse qu'on estime bien minces ses chances de réussite. L'orientation dans un choix élargi de cursus prenant en compte les diversités d'aptitude est donc un enjeu majeur et ne doit pas être univoque, c'est-à-dire que des passerelles permettant des allers-retours doivent exister entre les différentes voies de formation, parce qu'il est possible d'emprunter des chemins différents pour, finalement, parvenir au même point.

Avoir voulu supprimer la carte scolaire était une erreur. Cela a accentué les difficultés de certains établissements et leurré des familles qui ont cru qu'elles pourraient librement choisir un établissement. Nous voulons repenser la carte scolaire à la lumière de l'égalité des chances : là où plusieurs établissements sont identiquement accessibles, il faut les constituer en réseaux, sous l'autorité d'un coordinateur, et ouvrir la possibilité d'accéder à tous les établissements du réseau pour les élèves et aussi, peut-être, pour les enseignants. En outre, la création d'établissements de taille réduite pour les élèves des collèges les plus défavorisés devrait être encouragée. Enfin, il faut remédier à la diminution dommageable du nombre des adultes dans les établissements scolaires, conséquence des suppressions de postes répétées.

Si notre système éducatif a réussi la massification, il a échoué en matière de démocratisation. Un enfant d'ouvrier a dix-sept fois moins de chances de rejoindre une Grande école qu'un enfant de cadre. Améliorer le suivi des élèves au collège et au lycée, promouvoir une véritable éducation à l'orientation, assurer l'accompagnement des élèves en difficulté et la personnalisation des apprentissages. Certaines pistes originales pour mobiliser des compétences autour des enseignants pourraient être explorées, comme l'organisation d'études dirigées dans le cadre d'un service civique universel fait par des jeunes.

CHAPITRE 4 EDUCATION

4-1 Ecole, collège et lycée

L'éducation est une préoccupation politique majeure, car elle est intimement liée à notre projet de société. Mais l'école va mal. De l'ordre de 100 à 150 000 jeunes sortent du système éducatif sans qualification. A l'entrée en sixième, 20% des élèves au moins ne maîtriseraient pas bien les acquis de l'école primaire pour envisager une poursuite d'études sereine au collège.

Il y a plus de vingt ans déjà, un constat alarmant avait été dressé - fondé sur un échantillon représentatif de conscrits - sur l'ampleur de l'illettrisme : 10% des individus ne savent pas du tout lire. 30 à 40% sont perdus devant un texte. Sans parler du sentiment profond de déréliction morale, intellectuelle, cognitive. Le ministre d'alors avait estimé que ce constat était... exagéré. Il fut pourtant par la suite confirmé. Cette perte de connaissance traduisait un phénomène de « déséducation », en tout cas de désapprentissage, certains élèves ayant parfois su lire à la fin du primaire et ayant « oublié » par la suite.

Les comparaisons internationales, même si on peut les critiquer, nous envoient des signaux inquiétants : elles montrent un système éducatif adapté pour seulement 50% des jeunes et inadapté pour l'autre moitié.

Parallèlement à cette situation, rarement les enseignants n'ont été aussi désabusés et ne se sont sentis autant abandonnés et incompris par la société et le pouvoir politique.

Faire de l'École une priorité nationale

La qualité d'une politique éducative ne peut pas se juger à l'aune des moyens qui lui sont consacrés. Dans une période de déficit public abyssal, il est normal que la question des moyens se pose avec acuité. Encore faut-il qu'elle donne lieu à une réflexion politique globale l'utilisation de ces moyens, ce qui n'est pas le cas. Les coupes sombres pratiquées chaque année dans le budget de l'Éducation nationale déstabilisent un peu plus encore une institution qui n'a pas besoin de cela.

Une politique éducative doit s'appuyer sur un long débat national, un dialogue entre le ministre et les diverses organisations concernées par l'école, au premier rang desquelles figurent les syndicats d'enseignants et les associations de parents d'élèves.

Pour le Mouvement Démocrate, l'éducation justifie la garantie pendant cinq ans des moyens nécessaires à son fonctionnement. En contrepartie, l'Éducation nationale doit s'engager sur des objectifs précis à atteindre.

Assurer une réelle égalité des chances

La massification qu'a connu le système éducatif dans les années 70 et 80 impliquait d'adapter la façon d'enseigner et donc de modifier le système éducatif. Pourtant, ce ne